



Programme de formation du Brevet de Sécurité Routière

(Correspondant à la catégorie AM du permis de conduire option « cyclomoteur » et option « quadricycle léger à moteur »)

- **Prérequis :**

- Être âgé de 14 ans révolu.
- Être en possession du livret AM pendant toute la durée de la formation.
- Être en possession des équipements réglementaires (casque, gants, blouson, chaussures montantes...)

- **Conditions et déroulement de la formation :**

- (3 personnes maximum)
- Cette formation comprend cinq séquences dispensées sur un volume horaire total de huit heures, au minimum.
- Elle se déroule sur deux jours, au minimum, à raison d'un maximum de quatre heures par jour.

Les séquences se déroulent dans l'ordre suivant :

Séquence 1	Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite	30 min	8H DE FORMATION
Séquence 2	Formation à la conduite Hors circulation	2h	
Séquence 3	Code de la route	1h30 min	
Séquence 4	Formation à la conduite en circulation	3h	
Séquence 5	Sensibilisation aux risques en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal	1H	

Auto-école CROIZARD SARL

Agence AIGRE 2, Place des sept portes 16140 Aigre 05-45-67-16-63 E1101609470	Agence RUFFEC 22, rue de la République 16700 Ruffec 05-45-31-38-21 E1701600040	Agence MONTIGNAC 9, avenue de la Boixe 16330 Montignac 05-45-39-83-10 E1701600020	Agence BRIE 210, rue de la Mairie 16590 Brie 05-45-94-34-67 E1801600060
---	---	--	--

Séquence 1 : « Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. »

(Durée : 30 minutes)

- Expression et échanges sur le respect des règles.
 - Signalisation.
 - Règles de circulation.
- Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière.
 - Vitesse.
 - Consommation d'alcool ou d'autres produits.
 - Utilisation de distracteurs.
- Echanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur

Séquence 2 : « Formation à la conduite hors circulation. » (Durée : 2 heures)

- Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles.
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation :
 - Position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) ;Réglage du, ou des, rétroviseur (s).
 - Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
 - Démarrage et arrêt du véhicule.
 - Pour les cyclomoteurs : maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).
 - Ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, maintien de l'équilibre et de la stabilité.
 - Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
 - Manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquence 3 : « Code de la route » (Durée : 1h30)

- La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle :
 - Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.
 - Franchissement d'intersections et régime de priorité.

Auto-école CROIZARD SARL

Agence AIGRE	Agence RUFFEC	Agence MONTIGNAC	Agence BRIE
2, Place des sept portes 16140 Aigre 05-45-67-16-63 E1101609470	22, rue de la République 16700 Ruffec 05-45-31-38-21 E1701600040	9, avenue de la Boixe 16330 Montignac 05-45-39-83-10 E1701600020	210, rue de la Mairie 16590 Brie 05-45-94-34-67 E1801600060

Séquence 4 : « Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. »

(Durée : 3 heures)

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation.
 - S'insérer en sécurité dans la circulation.
 - Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :
 - Freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité.
 - Arrêt et départ en circulation (feux, stop)
 - Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.
- S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur :
 - Précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner.
 - Précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement.
 - Pour les quadricycles : stationner en bataille, en épi et en créneau.
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances
- Négocier un virage
- Adopter une trajectoire sécurisée
- Choisir la position sur la chaussée.
 - En ligne droite, en virage, en situation de croisement ou de dépassement.
 - En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées).
 - En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts).
- Franchir les différents types d'intersections
 - Détecter et identifier le type d'intersection.
 - Evaluer la visibilité
 - Adapter sa vitesse.
 - Respecter les règles relatives aux ordres de passage.
 - S'arrêter, le cas échéant, et repartir
 - Dégager une intersection
- Changer de direction.
 - Observer et analyser l'environnement
 - Avertir de son intention.
 - Se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts).
 - Adapter sa vitesse.
 - Respecter les règles de priorité.
 - Dégager une intersection.

Auto-école CROIZARD SARL

Agence AIGRE	Agence RUFFEC	Agence MONTIGNAC	Agence BRIE
2, Place des sept portes 16140 Aigre 05-45-67-16-63 E1101609470	22, rue de la République 16700 Ruffec 05-45-31-38-21 E1701600040	9, avenue de la Boixe 16330 Montignac 05-45-39-83-10 E1701600020	210, rue de la Mairie 16590 Brie 05-45-94-34-67 E1801600060

Séquence 5 : « Sensibilisation aux risques. » (Durée : 1 heure)

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

- Cette séquence vise à :

- Informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;
- Informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

- L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes

- les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

A l'issue de cette séquence, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivre aux élèves les attestations de suivi de la formation, renseignées et signées, en présence du ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

Auto-école CROIZARD SARL

<u>Agence AIGRE</u>	<u>Agence RUFFEC</u>	<u>Agence MONTIGNAC</u>	<u>Agence BRIE</u>
2, Place des sept portes 16140 Aigre 05-45-67-16-63 E1101609470	22, rue de la République 16700 Ruffec 05-45-31-38-21 E1701600040	9, avenue de la Boixe 16330 Montignac 05-45-39-83-10 E1701600020	210, rue de la Mairie 16590 Brie 05-45-94-34-67 E1801600060